

LEXIQUE DE L'ÉVALUATION

[Sources : voir pages suivantes « pour en savoir plus »]

Les mots suivis d'une étoile* sont les termes qui sont présents dans ce lexique

Action. Ensemble organisé d'activités* réalisées dans le but de modifier une situation problématique. Les termes de « programme », « projet » ou « intervention » sont souvent utilisés dans le même sens. Ils ne sont pas repris dans ce document.

Activité (cf. étape 2). Ce sont les biens et services produits dans le cadre d'une action*, tels que formations, animations, concertation, création et diffusion de documents, approvisionnement en matériel, etc. On parle également de « réalisations » ou de « processus ».

Bénéficiaires (cf. étape 2). Ce sont d'abord les personnes qui subissent le problème auquel l'action* répond. Ce sont aussi les autres groupes-cibles* de l'action*, par exemple les professionnels qui sont en contact avec ces personnes.

Cadre logique (cf. étape 2). C'est un outil qui permet de décrire la logique de l'action*, à savoir les relations causales entre ses différents niveaux : les ressources*, les activités*, l'impact*. Il est une aide pour la planification*, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action.

Comité d'évaluation (cf. étape 1). C'est une instance collégiale dont la fonction est d'organiser l'évaluation d'une action* et d'en tirer les conclusions et propositions.

Critère (cf. étape 3). C'est un angle de vue qui permet de porter un jugement sur une action*. Il exprime le sens donné à l'action* ou à son évaluation. C'est pourquoi les critères doivent être construits collectivement par le comité d'évaluation*. Ils peuvent concerner les activités*, les groupes-cibles* ou l'impact*.

Diagnostic de situation. Ce temps se situe avant l'action*. Il consiste à analyser les problèmes de santé et/ou sociaux dans une population, et à dégager le(s) problème(s) prioritaire(s) auquel(s) on souhaite répondre. On parle également de « analyse de situation », d'« état des lieux » ou d'« étude de milieu ». Le diagnostic ne doit pas être confondu avec l'évaluation d'une action*, qui se situe après celle-ci. L'évaluation peut toutefois alimenter un nouveau diagnostic pour la phase suivante de l'action*.

Efficacité. Elle s'intéresse au degré d'atteinte des objectifs spécifiques* chez les bénéficiaires* de l'action*.

Évaluation de l'impact : cf. Impact* et Évaluation sommative*.

Évaluation du processus : cf. Pilotage* et Évaluation formative*.

Évaluation formative (cf. étape 3). Elle est réalisée au cours de la mise en œuvre de l'action* en vue de l'améliorer. Elle donne aux acteurs une meilleure connaissance du contexte et du travail réalisé (les efforts qu'ils déploient), en vue du pilotage* de l'action*. On parle également d'évaluation « d'implantation », « de la mise en œuvre », « du processus » ou évaluation « en cours » d'action*. Cf. pilotage*.

Évaluation participative (cf. étape 1). Elle accorde une place centrale à la participation de toutes les personnes concernées par l'action. Elle prend en considération leurs valeurs, leurs points de vue, leurs intérêts et leurs attentes à toutes les étapes de l'évaluation.

Evaluation sommative (cf. étape 3). Elle est réalisée à la fin de l'action* ou d'une phase. Elle porte une appréciation globale sur les effets de l'action*. Elle est habituellement utilisée pour orienter la prise de décision quant au devenir de l'action*. Elle est également appelée évaluation « finale », « récapitulative », évaluation « d'impact* », ou évaluation « des effets ».

Groupe-cible (cf. étape 2). Population concernée par une activité*, dans l'intention (groupe-cible visé) et dans la réalité (groupe-cible atteint). Cf. bénéficiaires*.

Impact (cf. étape 2). Ensemble des effets d'une action* (sanitaires, sociaux, économiques, environnementaux, etc.), qu'ils soient positifs ou négatifs, souhaités ou non, immédiats ou différés. L'impact regroupe les résultats* (effets directs totalement imputables à l'action) et tous les autres effets qui ne peuvent être entièrement imputés à celle-ci. Cf. évaluation sommative*.

Indicateur (cf. étape 3). Instrument de mesure qui donne une information incomplète mais utile pour objectiver une situation. C'est une variable qui produit une information quantitative (une mesure), semi-quantitative (pas du tout / un peu / beaucoup / totalement) ou qualitative (par exemple : oui / non).

Objectif général (cf. étape 2). Il décrit en termes généraux la diminution du problème de santé et/ou social auprès des bénéficiaires* qui justifie la mise en place de l'action*. Il est pour cette raison également appelé objectif « de santé » ou « social ».

Objectifs spécifiques (cf. étape 2). Ils décrivent avec précision les effets directement attendus de l'action* chez les bénéficiaires* qu'elle a touchés, autrement dit le résultat* qu'on souhaite atteindre.

Pertinence. Elle s'intéresse à l'adéquation entre les objectifs* de l'action* et le(s) problème(s) auquel(s) elle répond.

Pilotage. Ce temps se situe pendant l'action*. Il consiste à assurer la réalisation de l'action* en gardant le cap sur les objectifs* en tenant compte du contexte et des difficultés rencontrées en pratique. Il s'appuie sur l'évaluation formative*.

Planification. Ce temps se situe avant l'action*. Au sens strict, c'est la définition des objectifs* à partir du diagnostic de situation*. Au sens large, elle inclut également la programmation* et c'est toute la phase de conception de l'action qui aboutit à la rédaction du dossier de financement.

Programmation. Elle consiste à prévoir, à partir des objectifs spécifiques*, les activités* à mettre en place, les groupes-cibles* auxquels elles seront destinées, et les ressources* qui seront nécessaires pour les réaliser. La programmation générale se fait avant l'action* (elle figure dans le dossier de financement), et elle se poursuit de façon plus précise au cours de l'action*.

Résultats (cf. étape 1). Ce terme est souvent utilisé dans plusieurs sens. Au sens strict, les résultats sont les objectifs spécifiques* réellement atteints par l'action*. On dit aussi « outcome ».

Ressources (cf. étape 2). Ce sont les personnes, les matériels et les moyens financiers qui vont permettre de réaliser les activités*. On parle aussi des « intrants ».